



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 avril 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h06 et levée à 22h40.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD (à partir du point 10), M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Morgane OUDOT, Mme Christiane KONIG, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD (jusqu'au point 9), M. Didier DUMONT, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/B.LAPOIRE ; M. OUDOT/P. BENOIT ; F. MANZONI/M. PERRIN ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; C. LOMBARD/N. PERROT (jusqu'au point 9) ; D. DUMONT/D. GUILLEUX ; G. BRUCHON/M. COLLETTE

Demande de portage foncier à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC pour l'acquisition de la maison Mercier

Il est prévu sur la commune l'acquisition d'une ancienne bâtisse de type ancienne ferme (maison Mercier) d'une surface d'environ 491m² (143 m² de surface habitable et 348 m² de dépendances), située 4 rue du Lavoir sur les parcelles cadastrées AH 455 de 855 m², AH 177 de 16 m² et AH 458 de 85 m² pour une superficie totale de 956 m² (cf plan ci-annexé).

Cette maison, au titre du PLUI, s'inscrit dans un milieu patrimonial de l'agglomération. Elle est concernée par un emplacement réservé au PLU et située au centre bourg de Valdahon. Elle présente un intérêt certain pour l'agrandissement des bureaux de la maison des services située à proximité immédiate.

L'Établissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Établissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Valdahon ou à tout opérateur désigné par elle.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confie le portage du foncier de l'opération concernée à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer en temps opportun la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
13/04/2023